



Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Villa Capucine Valbenoite

ACARS Siège Social – 150 rue Antoine Durafour 42100 St-Etienne – Tél : 04/77/42-81-10

E-Mail: siege@association-acars.fr

www.association-acars.fr

Table des matières

1. Préambule	4
1.1 Contexte	4
1.2 Présentation de l'Association	4
1.3 Présentation de l'équipe de l'activité Hébergement	5
1.4 Les chiffres clés 2023	6
2. Organisation des Dispositifs de l'activité Hébergement	9
2.1 - Trois modalités d'accueil	9
2.2 Les Lieux d'accueil	10
2.4 Cadre législatif et réglementaire	10
2.5 Places Insertion : 45 Places	11
2.6 Places Urgence : 12 Places	11
2.7 Places dédiées aux Femmes Victimes de Violences (FVV10) : 10 Places (+7 places)	11
3. Axes et Actions de l'activité Hébergement	12
3.1 Optimiser la gestion des risques et personnaliser l'accompagnement	12
3.2 Les axes d'accompagnements sont multiples	13
➤ Favoriser l'accès rapide au logement ordinaire et adapté :	13
➤ Favoriser la personnalisation de l'accompagnement, l'expression et la participation des personnes accueillies :	13
○ Les démarches administratives effectuées :	13
○ Les droits sociaux ouverts :	13
○ La vie quotidienne :	14
○ Le soutien à la parentalité :	14
○ Le soutien psychologique :	15
○ Les ressources :	16
○ Formations et emploi :	16
3.3 Le taux d'occupation et synthèse de l'activité	17
Synthèse de l'activité : 67 Places (urgence insertion FVV10)	17
3.4 Origine des personnes accueillies	19
4. Les partenaires	19
4.1 Le 115	20
4.2 Le SIAO	20
4.3 SOS Violences Conjugales	20
5. Enjeux et défis	21
5.1 Les difficultés rencontrées par le CHRS	21
5.2 Les projets menés en 2023	21
○ Les fiches de poste	21

○	Une fiche de mission coordinatrice	22
○	Les roulements	22
○	Boutique solidaire :	22
○	Crèche et horaires atypiques :	22
○	Espace Puériculture :	22
➤	Les Papillons :	22
➤	Sensibilisation et prévention aux abus sexuels :	22
➤	Hygiène Intime :	22
➤	Vie collective et festive :	23
➤	La réorganisation des locaux	23
➤	Les procédures et les outils de la loi 2002-2	24
5.3	Le CPOM	24
➤	L'auto-diagnostique	24
➤	L'évaluation externe (cf. annexe)	25
	L'évaluation s'est déroulée sur 2 jours les 10 et 11 octobre selon les critères du nouveau référentiel.....	25
	Avec l'organisme MM2C, réunion d'ouverture le 4 octobre pour une clôture définitive fin novembre.	25
➤	Les Objectifs du CPOM.....	25
➤	Autres.....	25
6.	Dispositif FVV7	26
	Femmes Victimes de violences (FVV7) : Quelques chiffres.....	26
7.	Conclusion	27
	Annexes	28
	Plan d'Amélioration continue de la Qualité	29
	Statistiques d'événements indésirables	32
	L'évaluation externe	34
	Suivi des actions du CPOM	38
	Le mécénat	41
	Focus sur l'action Femmes Victimes de Violences	43

1. Préambule

2023 sera synonyme d'une année d'évaluation et de mise en place d'objectifs pour l'activité Hébergement. En effet, cette année a été l'occasion de réaliser :

- Une enquête de satisfaction,
- Un auto-diagnostic,
- L'évaluation externe,
- La rédaction du CPOM.



L'ensemble de ces travaux nous a permis de mieux identifier les besoins du public accueilli, de partager des idées afin de fixer des projets et des objectifs notamment dans le cadre du CPOM, signé le 12 décembre 2023.

L'équipe du CHRS s'est renouvelée partiellement par le recrutement de nouveaux collaborateurs. Ces recrutements ont permis d'apporter des compétences pluridisciplinaires dans l'équipe.

Quel que soit le schéma de l'équipe, le fil conducteur du service est toujours préservé : **l'accompagnement du public dans le respect et la bienveillance**. C'est d'ailleurs ce qui est ressorti de l'évaluation externe réalisée en octobre.

Le public évolue : Les problématiques psychologiques, les addictions, les difficultés liées à parentalité, deviennent le quotidien des équipes. Cela n'est pas toujours simple mais l'équipe reste cohérente dans ses accompagnements grâce à la formation, les analyses de la pratique professionnelle et les réunions de service hebdomadaires. La collaboration entre les deux coordinatrices permet de maintenir une pertinence commune dans l'accompagnement au sein des deux sites.

Au niveau règlementaire, la rédaction du règlement de fonctionnement nous a permis d'avoir un cadre aidant et commun. De nouveaux documents réalisés ont apporté plus de sécurité dans le fonctionnement des services.

L'évaluation externe et la signature du CPOM nous ont permis de réfléchir à nos actions en cours mais également à l'avenir. Des projets sont à l'étude inscrivant le CHRS dans l'avenir.

1.1 Contexte

Le rapport d'activité 2023 reprend les données des deux sites : Valbenoite et la Villa Capucine. Ce rapport d'activité se fait, dans un contexte d'amélioration de suivi des données, grâce à la mise en place de nouveaux outils informatiques et de nouvelles méthodes de suivi des prestations réalisées.

Le CHRS est donc dans une phase de test, qui nous permettra d'évaluer si nos outils sont à la hauteur des attentes de toutes et tous.

1.2 Présentation de l'Association

L'A.C.A.R.S., association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège se situe au 150 rue Antoine Durafour à Saint-Étienne.

L'association ACARS est une association stéphanoise créée en 1976 qui œuvre pour l'autonomisation de personnes en difficulté sur le plan professionnel, social et/ou médical.

Elle a pour objet de promouvoir des initiatives et gérer des services d'hébergement, logement, insertion, prévention et accompagnement sur le bassin stéphanois.

Elle est organisée autour de 4 champs d'activités :

- Hébergement et logement adapté
- Prévention spécialisée
- Insertion par l'activité économique
- Médico-sociale

A ce jour, l'association emploie 110 personnes, soit 85 ETP.

1.3 Présentation de l'équipe de l'activité Hébergement

L'équipe dédiée à l'organisation administrative de l'ensemble des services (Valbenoite et Capucine) :

- Une responsable de service
- Une secrétaire

L'équipe dédiée à l'accompagnement des personnes hébergées à Valbenoite est la suivante :

- Une coordinatrice à temps partagé avec la fonction référente de parcours principalement pour les personnes du 7^{ème} étage
- Une Maitresse de maison qui partage son temps pour les personnes le 7^{ème} et 9^{ème} étage
- Deux assistantes sociales à temps partiel pour les personnes du 9^{ème} étage dont une qui partage son temps avec l'équipe de la Villa Capucine.

L'équipe dédiée à l'accompagnement des personnes hébergées à la Villa Capucine est la suivante :

- Une coordinatrice à temps partagé avec la fonction de référente de parcours
- Trois référentes de parcours dont une a temps partagé avec Valbenoite
- Deux Educatrices de jeunes enfants (EJE)
- Trois Maitresses de maison
- Une assistante sociale
- Deux veilleurs(euses) de nuit

Et aussi des renforts des autres services :

- L'Equipe Mobile Santé Précarité
- Une psychologue du dispositif de soutien psychologique
- Deux agents de maintenance
- Des salariées de l'ACI dans le cadre de l'entretien des locaux (nettoyage des espaces collectif)
- Les fonctions support du SIEGE

Et enfin une équipe de bénévoles pour la gestion de la Banque Alimentaire :

- Deux personnes, un jeudi sur 2 (toute la journée)

L'activité Hébergement a accueilli des stagiaires :

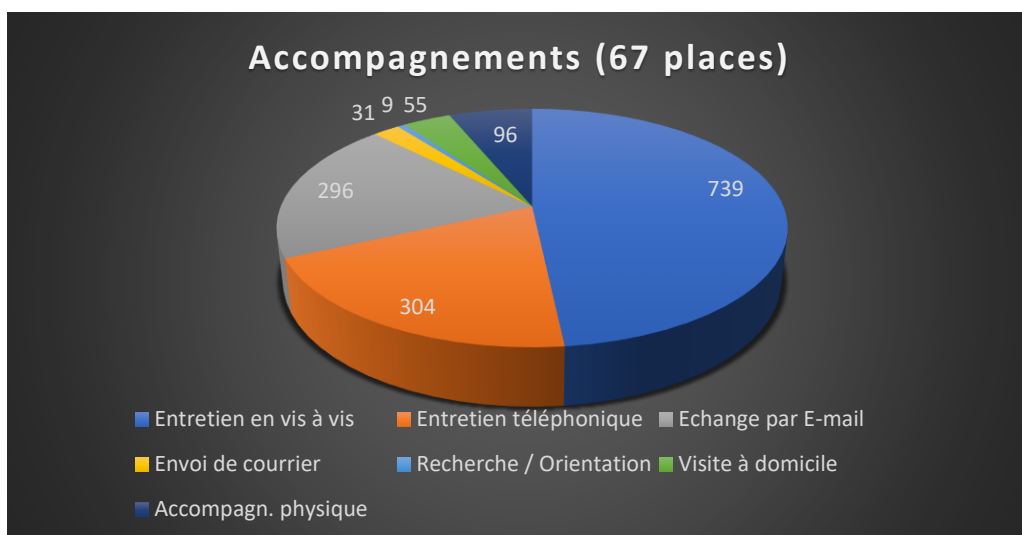
- Dans la continuité de 2022, une stagiaire Assistante de service social a poursuivi son stage qui s'est concrétisé par une embauche en décembre 2023.
- Conseiller-ère en Economie Sociale et Familiale : travail sur des accompagnements tutorés par la coordinatrice de la villa capucine.
- Technicien-ne de l'Intervention Sociale et Familiale qui a suivi son 1^{er} stage en partenariat avec les EJE et avec une référente de parcours ce qui a permis de réaliser notamment une enquête de satisfaction sur l'ensemble de l'activité hébergement.

- Et un deuxième stage avec un travail de proximité auprès des personnes hébergées dans le cadre d'un suivi éducatif autour de l'alimentation (hygiène et conservation des aliments).
- Veilleur de nuit qui a aussi été en immersion avec l'équipe de jour. Cette période de stage s'est soldée par des périodes de contrats de remplacements.
 - A partir d'août et septembre, nous avons accueilli 2 stagiaires Assistante de service social, une de première et une autre de deuxième année dans le cadre d'un contrat en alternance.
 - Et enfin en partenariat avec Pôle emploi, nous avons accueilli une personne dans le cadre d'une immersion professionnelle. Cette période a donné lieu à une embauche pour une mission de remplacement.

1.4 Les chiffres clés 2023

➤ Actions de suivis et entretiens des personnes hébergées

L'utilisation du logiciel tagalis et la bonne prise en main de ce dernier par les équipes nous permettent d'extraire des données et de quantifier certaines activités.



- **Les entretiens en vis-à-vis** permettent de faire le point sur la situation de la personne en lien avec son projet d'accompagnement, mais aussi de faire le point sur des problématiques de respect du règlement, du contrat de séjour.
- **Les entretiens téléphonique et échanges de mails** sont des démarches avec les partenaires.
- **Les accompagnements physiques** sont réalisés dans le cadre de convocations au tribunal, à la préfecture, de visites de futurs logements, ils sont réalisés essentiellement par les référents de parcours.
Les visites à l'école, en PMI, en visites médiatisées ont principalement lieu dans le cadre de la parentalité.
- **Les envois de courriers** sont des documents rédigés dans le cadre de démarches avec les avocats, de régularisations de droits CAF, CPAM mais également dans le cadre de mise sous protection (tutelle, curatelle).
- **Les recherches et orientations** concernent des accompagnements avec pôle emploi ou vers d'autres organismes en lien avec l'emploi.

Les actions de suivis individuels sont complétées par des actions collectives à visée préventive, éducative et de socialisation. Elles passent par des moments festifs et collectifs et sont parfois sous forme d'ateliers.

ACARS Siège Social – 150 rue Antoine Durafour 42100 St-Etienne – Tél : 04/77/42-81-10

E-Mail: siege@association-acars.fr

www.association-acars.fr

➤ Les actions collectives : 605 personnes en ont bénéficié

La Prévention « santé » a été abordée autour de différents ateliers :

- **Ateliers santé** avec une prévention sur les maux de l'hiver, le mal de dos mais aussi des ateliers dédiés à l'utilisation des culottes menstruelles.
- **Ateliers bien être** se sont déroulés lors de l'action dédiée aux Femmes Victimes de Violences avec la proposition de séances de massages comme dans un institut.
- **Ateliers psycho** proposant des temps d'expression avec les enfants et des temps de danses afin de travailler sur l'estime et la confiance en soi.

7

La sociabilisation s'est travaillée autour de :

- **Ateliers repas** : Il y a eu des ateliers cuisine avec Unicité, des goûters avec les enfants. Les repas festifs ont été l'occasion de partager des temps de préparation culinaire avec les dames, de partager des moments de convivialité lors des fêtes.
- **Sorties culturelles** : visite du musée de la Mine, concert de quartier, festival, théâtre ...

La dimension économique a été abordée avec des :

- **Ateliers Cuisine** : un travail est fait lors de repas « antigaspi » avec les denrées de la banque alimentaire.
- **Boutiques solidaires** : c'est l'occasion de faire prendre conscience de ne pas toujours acheter neuf et de travailler la possibilité d'acquérir des objets de seconde mains. Cet atelier a été mené en partenariat avec les élèves de la MFR.
- **Atelier gestion du budget** en partenariat avec l'association « point passerelle » dans le cadre de l'accueil d'une stagiaire TISF.

Ces actions collectives sont menées par l'ensemble de l'équipe et permettent de façon informelle d'effectuer un travail ou des observations autour d'un accompagnement :

- ✓ Social et éducatif,
- ✓ Soutien psychologique,
- ✓ Soutien à la parentalité.

Ces moments d'échanges avec les personnes hébergées permettent une transmission de repères, de veiller au bien-être, de recueillir des confidences et de gagner la confiance dans un contexte autre que les entretiens.

➤ **Suivi des écarts pour mieux Vivre Ensemble :**

Dans le cadre de la cohabitation « vivre ensemble », il est parfois difficile de trouver de la sérénité. Cette vie commune non choisie suscite parfois des conflits entre les personnes accueillies. La présence importante d'enfants dans le collectif a un impact fort sur la vie au sein du CHRS, elle est souvent source de désaccord entre les dames.

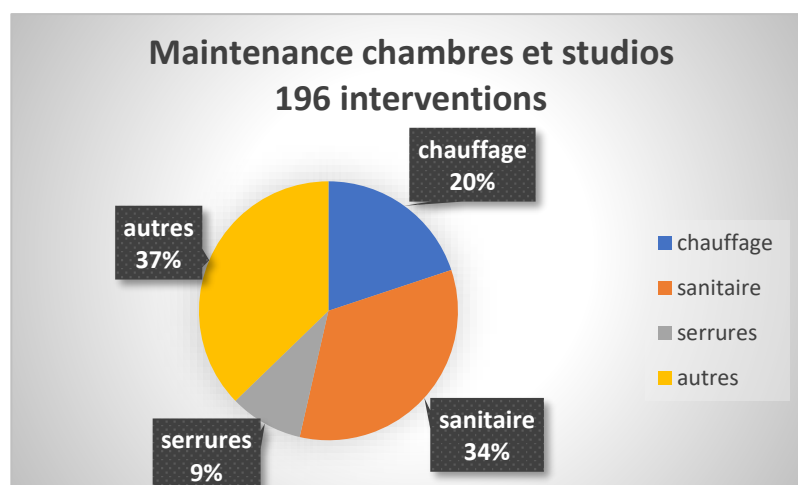
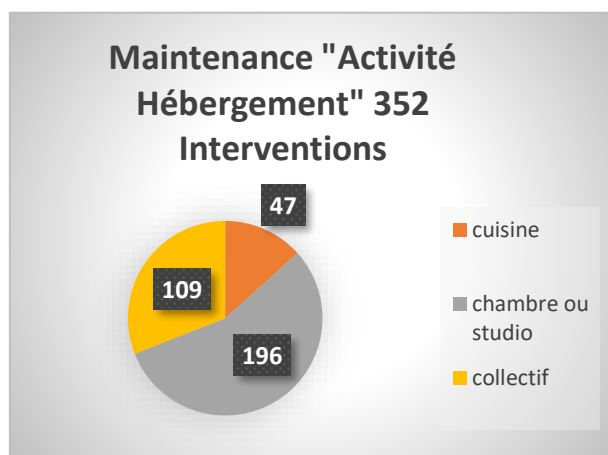
Cela amène parfois à faire des rappels au règlement de fonctionnement et aux règles de vie commune.

Rappels au règlement	34
Exclusions temporaires	4

Dégradation des locaux	1
Propos ou attitudes inadaptés	8
Violences verbales	9
Violences physiques	7

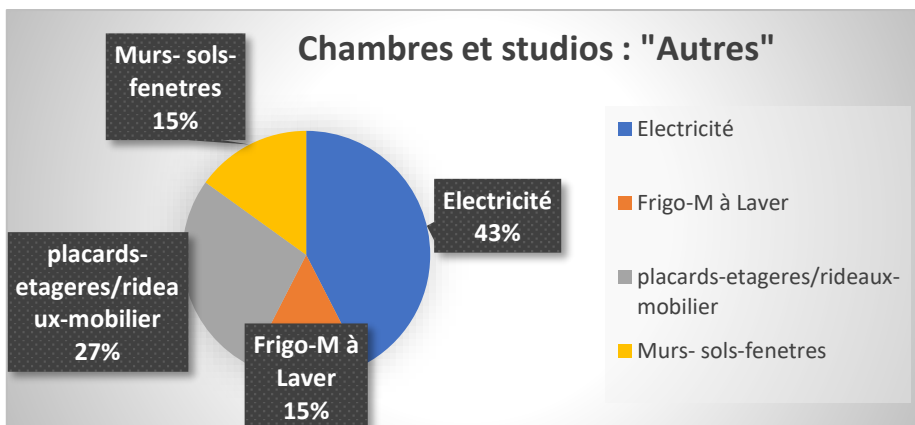
➤ La maintenance

Les demandes de maintenances sont tracées sur le logiciel tagalis, ce qui permet une bonne réactivité en fonction du délai attendu (« A temps perdu, dès que possible ou urgent »).



Sur les 196 interventions en Chambres et studios

- Chauffage : 39
- Sanitaires : 66
- Serrures : 18
- Autres : 73



Sur les 73 « Autres » interventions

- Electricité : 31
- Frigo M à L. : 11
- Placards .. : 20
- Murs, sol .. : 11

Nous constatons un volume de 352 interventions sur l'ensemble des sites, l'activité la plus forte concerne les interventions en chambres et studios et enfin sur les interventions « autres ».

Le parc immobilier à suivre est de 45 chambres ou studios, plus les espaces communs et espaces dédiés aux professionnels-elles.

Nous pouvons mettre en évidence que le site de Valbenoite a été marqué par une période de déménagements et aménagements liée à l'installation d'un nouveau service. Cette période a engendré une hausse des interventions afin de réaménager les chambres du 9^{ème} étage.

Les interventions en cuisine sont en lien avec un travail conséquent des maitresses de maison et de l'encadrement sur le suivi des locaux et l'utilisation des équipements. Un travail est en cours avec les personnes hébergées, concernant l'apprentissage d'une autonomie pour les entretiens de première nécessité tels que l'évier bouché.

Les interventions chauffage font suite essentiellement à des problématiques de chaudières dont 2 ont été remplacées, une à Valbenoite et une sur la partie Espace Terrasse à la Villa Capucine.

Les interventions sanitaires concernent essentiellement des problématiques de robinets, de chasses d'eau, de pommeaux de douche à changer. Une campagne de prévention serait à mettre en place tant sur le plan maintenance préventive que sur le plan gestion du calcaire.

2. Organisation des Dispositifs de l'activité Hébergement

2.1 - Trois modalités d'accueil

74 places en 2023 :

- 45 places en Insertion
- 29 places en Urgence (*Dont 17 places réservées à l'accueil de Femmes Victimes de Violences*)

Ces places sont réparties selon **trois modalités d'accueil** :

- En collectif,
- En colocation,
- En studios individuels.

2.2 Les Lieux d'accueil



L'accueil à la Villa Capucine (rue Paillon à St Etienne)

- Dispositif Urgence
- Dispositif Femme Victime de Violences
- Dispositif Insertion

L'accueil sur le collectif puis en colocation, et en studios individuels, permet de proposer un parcours d'hébergement interne tenant compte de l'autonomie de la personne accueillie :

Accueil en priorité sur le grand collectif (bâtiment principal), afin de mieux pouvoir observer les besoins, les comportements et avoir une meilleure réactivité.

Ensuite en colocation « Espace Terrasse » : cette étape permet de s'éloigner du collectif tout en ayant de l'aide à l'autonomie (MM, EJE).

Enfin, en studio afin de permettre à la personne de se retrouver en situation proche d'une situation autonome.

10



L'accueil à Valbenoite (rue des Teinturiers à St Etienne)

- Dispositif Insertion

En colocation et studios individuels sur 2 étages différents (7^{ème} et 9^{ème})

Ceci afin de permettre à la personne ou à la famille de se retrouver dans une vie d'immeuble partagée (RCB, ACT, LAM) et de se confronter à une réalité encore plus proche de l'autonomie attendue.

2.4 Cadre législatif et réglementaire

Le cadre réglementaire applicable à la structure CHRS est le suivant :

- Les CHRS créés par la loi n° 74-955 du 19 novembre 1974 étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires, sont principalement régis par les lois n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- Le décret 76-526 du 15 juin 1976 portant application des articles 185 et 185-3 du Code de la famille et de l'aide sociale.
- La circulaire 91-19 du 14 mai 1991 relative aux missions des CHRS.
- Le décret 2001-576 du 3 juillet 2001 relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des CHRS.
- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 qui rénove l'action sociale et médico-sociale.
- CASF R. 345-1 et suivants ; mai art L 111-3-1 ; Art L 311-9 ; Art D 313-19.
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles diffusées par l'HAS

L'arrêté du 16 octobre 2017, autorise l'ACARS en qualité de centre d'hébergement et de réinsertion sociale et fixe sa capacité d'accueil à 67 places.

Une convention de subvention annuelle, nous permet de mettre à disposition des femmes victimes de violences 7 places d'hébergement d'urgence supplémentaires.

Les CHRS assurent les missions de l'Article L312-1 du CASF partie 8 : « 8° Les établissements ou services comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le

soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse ; »

- Les missions s'inscrivent dans le projet associatif de l'ACARS et se déclinent dans le projet de service du CHRS.
- Le financement du CHRS est issu du programme budgétaire 177 « *hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables* ».

11

2.5 Places Insertion : 45 Places

Toutes les personnes en situation de détresse ou qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion ont vocation à être admises dans le service. Les orientations des personnes vers le CHRS sont réalisées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 42).

L'activité d'hébergement accueille uniquement des femmes et des enfants, les personnes bénéficiaires du dispositif insertion sont accueillies à Valbenoite ou à la Villa Capucine.

L'accueil en insertion propose une prise en charge individuelle assurée par la désignation d'un référent de parcours et renforcée par l'équipe pluridisciplinaire

2.6 Places Urgence : 12 Places

L'orientation vers l'hébergement d'urgence se fait par le biais du 115, en charge de coordonner les orientations vers les structures d'accueil du département. En hébergement d'urgence, aucune procédure de préadmission n'est mise en œuvre, dans le respect de l'inconditionnalité de l'accueil.

L'hébergement d'urgence a vocation à répondre en priorité aux besoins fondamentaux, toit, nourriture, hygiène, santé, obtention de titres de séjour, ouverture de droits... Il est ouvert à toute personne orientée par le 115 sans discrimination selon le principe de l'accueil inconditionnel.

L'accueil d'urgence propose également une prise en charge individuelle assurée par la désignation d'un référent de parcours et renforcée par l'équipe pluridisciplinaire

2.7 Places dédiées aux Femmes Victimes de Violences (FVV10) : 10 Places (+7 places)

Le CHRS assure l'accueil et la mise à l'abri de femmes victimes de violences. Pour des raisons de sécurité, cet accueil se fait uniquement dans les locaux de la Villa Capucine.

Le CHRS offre une prise en charge coordonnée et sa spécificité d'accueillir uniquement des femmes avec ou sans enfant est reconnue sur notre territoire.

Des partenaires, comme SOS Violences Conjugales vont pouvoir apporter des conseils spécifiques et venir compléter l'offre d'accompagnement proposée.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes hébergées, les travailleurs sociaux font un travail d'accompagnement autour de plusieurs axes et actions.

3. Axes et Actions de l'activité Hébergement

L'orientation des personnes vers le CHRS, en Urgence comme en Insertion, est réalisée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation départemental (SIAO 42), en fonction des places disponibles et des besoins et attentes des personnes. Chaque personne accueillie est suivie par un référent de parcours, ainsi qu'un co-référent Educatrice de Jeunes Enfants en fonction des besoins. Elle bénéficie d'un accompagnement social et éducatif global de proximité.

Les axes et actions sont définis par les besoins de la personne et en corrélation avec les engagements validés lors de la signature du CPOM. Des actions ont été identifiées lors de l'auto-diagnostic et l'évaluation externe.

12

3.1 Optimiser la gestion des risques et personnaliser l'accompagnement

La gestion des risques et l'accompagnement se travaillent par l'écoute et l'expression des personnes mais aussi des enfants.

Fin 2020, l'établissement a décidé de relancer les réunions de « Vivre ensemble », cette dynamique s'est poursuivie sur l'année 2023 et nous avons réalisé une réunion par trimestre pour la Villa Capucine. Les personnes accueillies sur le site de Valbenoite participent aux réunions du « Vivre ensemble » qui réunissent l'ensemble des services de Valbenoite.

Cette instance permet aux personnes de s'exprimer librement, de donner leur avis et d'être entendues par les professionnels. Les personnes accueillies peuvent faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement, par exemple sur les points suivants :

- L'organisation intérieure de l'établissement,
- La vie quotidienne de l'établissement,
- Les activités et l'animation socio-culturelle,
- Les projets de travaux et d'équipement,
- L'affectation des locaux collectifs,
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les personnes.

L'écoute sous sa forme collective permet aux professionnels d'observer, de recueillir des informations. Cette dimension collective est complétée par de l'écoute individuelle lors d'entretiens, apportant des éléments pour la mise en place du projet d'accompagnement de la personne accueillie.

Chaque personne hébergée bénéficie d'un projet d'accompagnement qui s'organise autour d'une **concertation** avec la personne, qui permet de recueillir les souhaits et attentes de la personne, puis d'un **bilan individuel** depuis le dernier projet suivi d'un **bilan d'équipe**.

Ces trois étapes vont permettre de travailler autour de différents axes en fixant des objectifs des moyens avec des indicateurs de résultats.

Les domaines observés et travaillés sont les suivants :

- Le logement,
- L'accès aux droits,
- Le budget, les ressources,
- L'insertion professionnelle et sociale,
- La vie collective, estime de soi, le suivi du quotidien (hygiène),
- L'accompagnement à la parentalité.

ACARS Siège Social – 150 rue Antoine Durafour 42100 St-Etienne – Tél : 04/77/42-81-10

E-Mail: siege@association-acars.fr

www.association-acars.fr

3.2 Les axes d'accompagnements sont multiples

➤ Favoriser l'accès rapide au logement ordinaire et adapté :

Face à des besoins très importants en matière de logement, en particulier pour les publics les plus fragiles, il est indispensable pour les professionnels-les et pour les demandeurs de bien disposer des notions de base qui permettent d'évaluer les capacités de la personne à être locataire et de l'accompagner vers le logement autonome, ou vers un hébergement approprié.

Le rôle du travailleur social consiste donc à aider la personne à se projeter dans un futur réaliste, en adéquation avec sa situation familiale et financière, mais aussi en fonction de l'offre locale.

Les problématiques repérées par les travailleurs sociaux auprès des femmes hébergées, sont intimement liées à leur situation administrative, leur possibilité d'accéder ou non à l'emploi, et enfin, à leur capacité à appréhender leur environnement.

Cet accompagnement à l'accès au logement s'articule autour de 4 problématiques à résoudre :

1. Problématique relative au « **pouvoir louer** » : il s'agit d'évaluer les capacités de la personne à accéder au logement d'un point de vue réglementaire.
2. Problématique relative au « **savoir louer** » : il s'agit d'évaluer les capacités de la personne à assumer financièrement son logement de façon autonome.
3. Problématique relative au « **savoir habiter** » : il s'agit d'évaluer les capacités de la personne à entretenir et utiliser correctement son logement
4. Problématique relative au « **savoir s'adapter** » : il s'agit d'évaluer les capacités de la personne à savoir s'adapter à son environnement.

➤ Favoriser la personnalisation de l'accompagnement, l'expression et la participation des personnes accueillies :

○ Les démarches administratives effectuées :

En raison du nombre d'hébergées en situation irrégulière, des dossiers ont été constitués avec le soutien des professionnelles. En corrélation, plusieurs rendez-vous ont pu être pris auprès des administrations, auxquelles les femmes hébergées ont été majoritairement accompagnées par leur référent de parcours. A ce jour, nous ne sommes pas structurés pour quantifier les démarches, mais elles sont essentiellement autour de :

- Demandes de renouvellement de documents de séjour,
- Aides juridictionnelles,
- Constitutions de dossiers,
- Orientations vers des associations spécialisées,
- Prise de rdv,
- Accompagnements physiques aux rdvs.

○ Les droits sociaux ouverts :

Les accompagnements permettent d'ouvrir des droits aux minima sociaux (RSA, AAH...), de santé et d'accès aux soins (AME, CSS, bilan de santé, déclaration médecin traitant...), au titre d'identité (carte

d'identité, passeport, titre de séjour...), d'accéder à des aides financières, de s'inscrire auprès des institutions publiques (France Travail, CAF, CPAM...)...

○ La vie quotidienne :

La vie quotidienne au CHRS s'organise aussi autour des activités internes au CHRS ou externes, proposées par les maisons de quartier ou associations caritatives. Cela permet d'inscrire les personnes accueillies dans une dynamique d'insertion sociale, nécessaire à leur épanouissement personnel.

De même, des moments conviviaux organisés au sein de la structure permettent de favoriser une dynamique et une implication dans la vie institutionnelle.

Enfin, grâce à une organisation interne et externe de collectes de dons, le CHRS, peut faire face de manière occasionnelle aux besoins de vêtements et de produits d'hygiène.

L'accompagnement à la vie quotidienne s'effectue aussi au travers des différentes tâches de la vie courante (tâches ménagères, achats de premières nécessités, alimentation...). Ce rôle est assuré par les maîtresses de maison qui gèrent en parallèle l'intendance, mais aussi par les référentes de parcours lors des suivis en fin de journées avec la surveillance du respect des plannings « ménage ».

Les maîtresses de maison assurent l'accompagnement sur des temps de repas individuels ou collectifs. C'est l'occasion de travailler avec les personnes les actes de la vie quotidienne, l'entretien et l'aménagement de leur cadre de vie, l'équilibre alimentaire et la conservation des aliments, l'utilisation des appareils de cuisson et électroménagers...

Ces moments d'échanges avec les dames et les enfants permettent une transmission de repères, nécessaires pour « savoir habiter son logement ».

Les accompagnements sont différents en fonction du parcours et du lieu d'accueil des personnes :

L'accueil sur la Villa Capucine permet un suivi dans un cadre collectif et un travail de début de parcours. Quant au site de Valbenoite, il permet une continuité de travail débuté à la Villa Capucine et plus proche d'un objectif de départ.

Enfin, les personnes accueillies à la Villa Capucine peuvent bénéficier de la totalité de leur accompagnement sur ce site et les personnes peuvent aussi arriver directement sur le site de Valbenoite. Chaque situation est abordée dans son individualité.

○ Le soutien à la parentalité :

Au regard du nombre d'enfants accueilli au CHRS, nous bénéficions de deux postes d'Educatrice de Jeunes Enfants.

Les actions de soutien à la parentalité mises en œuvre au sein du service CHRS, visent à accompagner et soutenir les mères en difficulté dans leurs fonctions parentales au quotidien.

Il est proposé aux mères dès leur arrivée, des accompagnements par le biais d'entretiens individuels et familiaux. Les Educatrices de Jeunes Enfants assurent un travail d'écoute, d'observation, de soutien et d'orientation.

• **Accompagnement relatif à la santé**

Le passif douloureux (violences conjugales, traumatismes, etc.), mais également la situation de grande précarité familiale (déracinement, instabilité en termes d'hébergement ou financier...), entraînent souvent des troubles chez les enfants, impactant non seulement leur santé mais également leur scolarité. En matière de santé, de prévention et de dépistage, les Educatrices de Jeunes Enfants orientent les mères, selon les besoins repérés et l'ouverture ou non des droits vers les prises en charge adaptées (PMI, PASS

dans les hôpitaux, médecins, centres de vaccination, ...). Elles apportent à la fois des conseils, mais également un étayage éducatif. Les points suivants sont traités :

- Handicap,
- Prévention Santé,
- Suivi médical,
- Suivi psychologique et psychiatrique,
- Orthophonie,
- etc

- **Accompagnement relatif à la scolarité**

En lien étroit avec les écoles, les Educatrices de Jeunes Enfants apportent conseils et étayages éducatifs autour de la scolarité, auprès des mères qui en ont besoin.

Elles veillent au suivi scolaire des enfants accueillis. Elles soutiennent les mères, tant dans les démarches administratives et scolaires concernant les enfants, que dans leur intégration des codes et de la culture française, de l'appréhension du fonctionnement de l'école en tant que parent, notamment pour les familles non-francophones ou analphabètes.

L'accompagnement est essentiellement axé sur les démarches administratives et le suivi scolaire / périscolaire de l'enfant avec la mère afin que celle-ci acquière une autonomie.

- **Accompagnement relatif aux modes de garde**

L'Educatrice de Jeunes Enfants contribue à la mise en œuvre de modes de garde pour les enfants de moins de 3 ans.

Lorsque la situation le permet, et selon les besoins exprimés, elle oriente l'enfant en structure d'Accueil Petite enfance. En 2023, des enfants ont pu bénéficier d'un accueil en crèche collective dans le cadre d'une expérimentation « horaires atypiques » avec la crèche les P'tits Matrus.

Néanmoins, il est observé que certaines familles accueillies n'ont pas les conditions requises (absence de documents administratifs, de droits ouverts ou de ressources) pour un accueil pérenne de leur enfant.

- **Accompagnement relatif à l'éducation**

Le soutien éducatif revêt plusieurs formes. Il s'inscrit à la fois dans l'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne mais aussi dans un travail plus en profondeur sur le vécu familial ou les relations intra-familiales.

L'objectif est d'apporter un cadre éducatif suffisamment contenant et structurant à l'enfant pour se construire, mais également d'effectuer un travail de prévention avec la mère. Certains points sont travaillés comme :

- Travail sur les violences,
- Travail sur le respect de l'autorité,
- Soutien éducatif dans la vie quotidienne,
- Soutien éducatif à l'arrivée d'un nouveau-né,
- Respect de la place de chacun,
- Travail sur la relation mère/enfant.

- **Le soutien psychologique :**

Le soutien psychologique est mis en œuvre à la demande de la personne accueillie. Il peut aussi être suggéré par un travailleur social, référent ou non, qui évalue un besoin d'étayage de la personne au moment de l'admission ou en cours de séjour.

Une permanence avec une psychologue est assurée sur les 2 sites, le mardi pour la Villa Capucine et le vendredi pour Valbenoite, sur des ½ journées par une psychologue mise à disposition par l'association dans le cadre du dispositif de soutien psychologique, financé par l'ARS.

Une orientation et un suivi est réalisé également par des partenaires hospitaliers ou d'autres dispositifs selon les besoins observés.

○ Les ressources :

A l'admission, certaines personnes ayant des ressources versent une participation à l'hébergement, d'autres n'ayant pas cette capacité, sont accompagnées et aidées par l'attribution d'Aide Alimentaire versée chaque semaine ou par quinzaine selon le site (Villa Capucine ou Valbenoite). Les personnes peuvent aussi bénéficier de colis hygiène et de colis de denrées alimentaires.

• Aide alimentaire versées en 2023 :

- Valbenoite
 - 7^{ème} étage : 3 125,24 € - 1 750,00 € (en 2022)
 - 9^{ème} étage : 2 326,00 € - 372,98 € (en 2022)
- Villa Capucine : 28 000,52 € - 25 946,70 € (en 2022)

Le montant annuel de l'aide alimentaire en 2023 est de 33 451,76 € (28 069,68€ en 202) soit une hausse de 19.52% par rapport à 2022. A cette somme, se rajoute notre participation financière à la Banque Alimentaire.

Ceci s'explique en partie par une augmentation du nombre de personnes sur le dispositif urgence, majoritairement sans possibilité d'ouverture de droits et donc d'accès aux ressources.

• Les colis Hygiène :

Ils permettent d'apporter une aide dans la prise en compte de l'hygiène de la personne et l'hygiène des locaux (cuisine -chambre).

En 2023, nous avons distribué des colis pour 168 adultes et 138 enfants. Ces colis sont distribués en fonction des ressources des personnes, réévaluées chaque mois, par les référents de parcours qui tiennent compte des nouvelles ressources perçues dans le mois ou le rappel d'indemnités et d'allocations.

• Les colis alimentaires :

Chaque quinzaine, le jeudi, nous réceptionnons des denrées de la Banque Alimentaire. Deux bénévoles accompagnées de la Secrétaire font la répartition en fonction des ouvertures de droits des personnes hébergées.

La répartition se fait pour les personnes des 2 sites du CHRS mais également pour les personnes accueillies sur le service des Appartements de Coordination Thérapeutiques.

Comme pour l'ensemble des aides, les colis sont attribués en fonction des ressources des personnes. La mise en place d'un logiciel de suivi de la Banque Alimentaire devra permettre d'extraire des données en 2024.



○ Formations et emploi :

Les problématiques repérées par les travailleurs sociaux auprès des personnes accueillies au Centre d'Hébergement et de Réinsertion, et dans ce cadre précis, sont intimement liées à leur situation administrative, leur possibilité d'accéder ou non à l'emploi, et enfin, à leur capacité à appréhender leur environnement.

Les femmes en situation administrative régulière ont pu bénéficier d'un accompagnement soutenant dans leurs recherches d'emploi et dans les formalités administratives qui y sont associées :

- Cours de français,
- Recherche d'emploi,
- Aide à la formation,
- Inscription / actualisation pôle emploi,
- Ouverture de droits ARE,
- Ouverture de droits RSA,
- Participation à des ateliers de simulation d'entretien d'embauche.

17

Un partenariat avec pôle emploi, la Mission locale est en cours mais pas suffisamment développé. Parallèlement, sur le dernier trimestre 2023, nous avons instauré des ateliers de simulation d'entretien d'embauche.

Ces ateliers sont réalisés par la responsable de service. Ils ont pour objectif d'effectuer un travail autour :

- Du CV,
- De la recherche de poste,
- De la posture pendant l'entretien.

La personne est mise en situation comme si elle était face à un recruteur (annonce, rdv, présentation du CV, entretien d'embauche) afin de la préparer aux attentes des futurs employeurs, de lui redonner confiance et de vérifier ses motivations ou freins.

Un bilan et des préconisations sont faites au futur candidat à l'issue de l'exercice.

3.3 Le taux d'occupation et synthèse de l'activité

Au cours de l'année 2023, le centre d'hébergement a réalisé 24 305 nuitées :

Synthèse de l'activité : 67 Places (urgence insertion FVV10)

Activités d'hébergement permanent : 24 305 nuitées réalisées en 2023	
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : moins de 3 ans	13
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 3 et 17 ans	39
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 18 et 24 ans	22
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 25 et 59 ans	29
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : 60 ans et plus	2
Adultes avec enfants	25
Adultes sans enfant	28
Enfants (= 13 +39)	52
Femmes victimes de violences (avec ou sans enfant) (FVV 10)	21
Nombres de ménages	53
Nombre de séjours inférieurs à 8 jours	7
Nombre de séjours entre 8 jours et 6 mois	42
Séjours plus de 6 mois	56

• Flux de personnes en 2023

	Urgence	Insertion	FVV 10	Global
Nombre de nuitées	5217	15157	3931	24305
Durée Moy du Séjour au 31 dec (en mois)	23,3	17	8,3	17,2
Durée Moy du Séjour (sortie en 2023) (en mois)	8,6	13	4,6	–
Nbre de sorties en 2023	14	22	8	44

18



La durée moyenne de séjour est impactée en majeure partie par le dispositif Urgence, et légèrement par le dispositif Insertion.

Nous avons sur le dispositif Urgence, 7 personnes accueillies depuis plus de 4 ans dont 2 des personnes depuis plus de 7 ans. Elles sont sous mesure d'OQTF pour lesquelles des recours sont en cours par l'intermédiaire d'avocats. Ces situations ont aussi été présentées en commission de « situations complexes » pilotées par la DDETS et la Préfecture.

Sur le dispositif Insertion, 2 personnes accueillies depuis plus de 4 ans également.

Le taux d'occupation sur l'ensemble des dispositifs entre 2022 et 2023 :

	Insertion		Urgence		FVV10	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nbre de journées réalisées	15 947	15 157	4 295	5 217	3 649	3 931
Places par dispositif	45	45	12	12	10	10
Capacité maximum = nbre de place *365	16 425	16 425	4 380	4 380	3 650	3 650
Taux d'occupation	97,09%	92,28%	98,06%	119,10%	99,97%	107,69%
Evolution		-4,81%		21,04%		7,72%

- **Pour le dispositif Insertion**, nous pouvons constater une baisse de presque 5% qui s'explique par les difficultés d'orientation par le SIAO. Nous avons fait face à une baisse de demandes de familles de plus de 2 enfants et en parallèle nous n'avons pas pu répondre aux demandes de femmes seules ou avec un

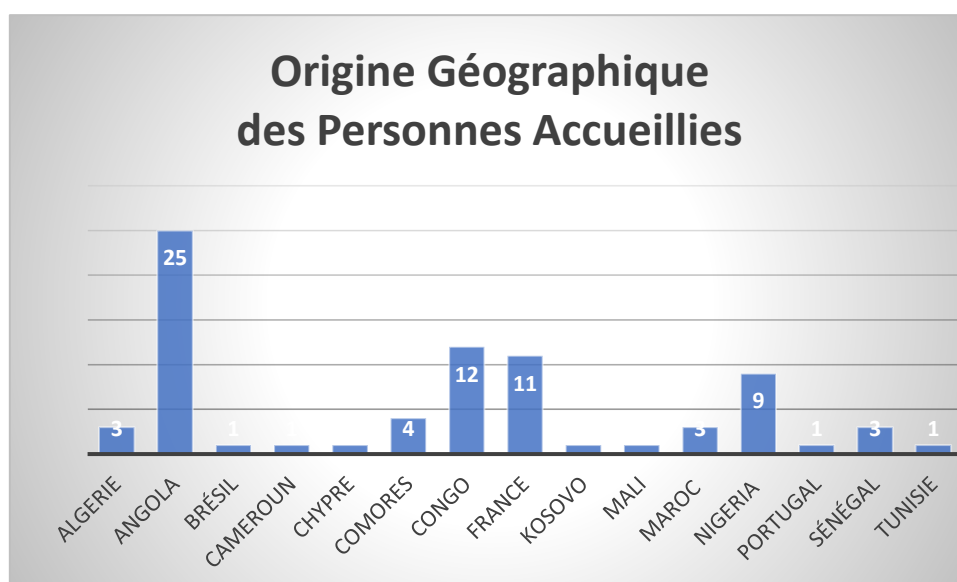
enfant. Nous devons effectuer un travail sur l'identification et la configuration des chambres, ce qui permettra sans doute de mieux communiquer avec les partenaires sur la future disponibilité des chambres.

- **Pour le dispositif urgence**, nous constatons une hausse de presque 21% qui s'explique par l'augmentation du nombre de familles déboutées du droit d'asile ou au non-renouvellement de titres de séjour. Malgré la mise en place de commissions de suivis de situations complexes, pilotées par la DDETS et la Préfecture, les situations restent sans solution.

- **Pour le dispositif FVV 10**, nous pouvons constater une augmentation de presque 8% qui s'explique par de fortes demandes des partenaires.

Sur l'ensemble des accueils, nous avons le taux d'occupation moyen suivant de **100.97 %** contre 99.4% en 2022 soit **une augmentation de 1,57%**.

3.4 Origine des personnes accueillies



L'origine des personnes accueillies a une incidence sur les possibilités d'accompagnement et la durée du séjour au sein du CHRS.

L'apprentissage du Français est donc une étape qu'il faut franchir pour pouvoir évoluer dans le parcours d'insertion globale.

4. Les partenaires

L'ACARS est un partenaire identifié sur le territoire, son implication dans différentes instances permet d'améliorer la communication entre les partenaires aux bénéfices des personnes accueillies ou à accueillir. Quelque que soit le dispositif d'orientation l'ensemble des personnes accueillies dispose des mêmes droits, des mêmes prestations, des mêmes devoirs.

4.1 Le 115

Le 115 est un maillon essentiel dans la chaîne qui va de l'accueil d'urgence à l'insertion sociale. Sa première mission, basée sur l'écoute, consiste, après avoir établi un diagnostic, à proposer une orientation d'hébergement et une réponse de proximité sur l'accès aux droits, à tout appelant. Pour cela, le 115 doit connaître finement les modalités de fonctionnement des structures d'accueil et d'hébergement, leurs capacités et leurs limites.



20

4.2 Le SIAO

Depuis 2010, l'Etat a pour objectif d'organiser un véritable service public de la rue au logement, garantissant :

- *La continuité de la prise en charge des personnes,*
- *L'égalité face au service rendu,*
- *L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes.*



Les SIAO (*Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation*) utilisent un outil unique et national, le [SI SIAO](#), permettant de centraliser les demandes de mises à l'abri ou de prestations faites au [115](#), dans le respect de 3 principes fondamentaux :

- **L'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge** : chaque personne et famille sans domicile fixe en situation de détresse ou risquant de l'être, ayant besoin d'un hébergement, doit pouvoir y accéder, en urgence, si nécessaire, et y demeurer jusqu'à son orientation vers une proposition adaptée.
- **Le « logement d'abord »** : l'hébergement ne doit pas être une étape indispensable, et lorsque la situation du ménage le permet, l'accès direct au logement adapté ou ordinaire doit être privilégié, avec un accompagnement si nécessaire. Chaque personne ou famille accueillie dans un hébergement ne doit y rester que le temps nécessaire et accéder au logement dans les meilleurs délais dès lors qu'elle y est prête.
- **L'accès au service public** : toute personne doit pouvoir trouver un service de l'accueil et de l'orientation en tout point du territoire, sans discrimination et apportant une réponse à ses besoins.

4.3 SOS Violences Conjugales

SOS est une organisation qui se consacre à aider les personnes victimes de violences conjugales. Son rôle principal est d'offrir du soutien, de l'écoute et de l'accompagnement aux personnes qui vivent une situation de violences dans leur relation de couple.

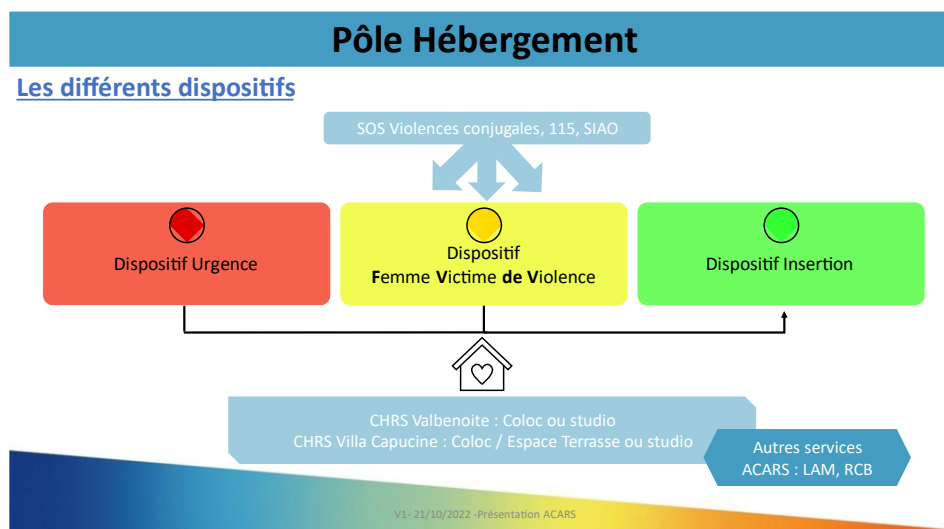


L'organisation peut orienter les personnes vers d'autres services spécialisés, tels que des maisons d'hébergement, des services juridiques, des thérapeutes ou des groupes de soutien.

SOS Violences conjugales fait partie des partenaires qui orientent des personnes dans le cadre du dispositif FVV.

Au-delà des accueils, nous collaborons toute l'année et participons au COPIL qui permet d'organiser l'action du 25 novembre, journée internationale dédiée aux femmes victimes de violences.

Nous accueillons mais nous ré-orientons aussi quand le parcours de la personne laisse apparaître un besoin, ce qui répond à l'objectif « d'absence de sortie sans solution » :



5. Enjeux et défis

5.1 Les difficultés rencontrées par le CHRS

L'activité hébergement doit faire face à différentes problématiques en fonction des dispositifs :

- **La gestion du dispositif URGENCE** a une incidence sur les capacités d'accueil des autres dispositifs.

Les actions menées dans le cadre des dossiers présentés en « commissions complexes » n'ont pas abouti à des solutions de sorties.

- **La gestion du dispositif INSERTION**

Nous constatons des difficultés d'admission par manque d'orientations adéquates avec notre spécificité d'accueil. Certaines visites de préadmission n'ont pas abouti pour des raisons de configurations de logements, de vie collective mais aussi par difficultés structurelles ponctuelles du SIAO.

Nous faisons également face à des problématiques de personnes qui sont très difficiles à contacter, ce qui immobilise des chambres et implique des reports de réouverture de places disponibles.

- **La gestion du dispositif FVV**

Nous pouvons aussi constater des difficultés liées la présence d'auteurs qui résideraient dans le quartier du site de la Villa Capucine et donc d'annulations d'admissions avec pour conséquence des reports d'ouvertures de places disponibles.

5.2 Les projets menés en 2023

En 2022, nous avons identifié un certain nombre de projets sur le plan RH, organisationnel, et aussi les « incontournables », il y avait également les projets en lien avec la démarche qualité.

- **Les fiches de poste** ont été réalisées pour l'ensemble des salariés(es) de la Villa Capucine, sauf celle du veilleur de nuit.

- **Une fiche de mission coordinatrice** inter service a été réalisée en collaboration avec les autres responsables de services. Elle est en cours de validation par la Responsable des Ressources Humaines.
- **Les roulements** ont été modifiés et mis en adéquation avec les missions.
- **Boutique solidaire** : ce projet a été réalisé le 22 février en partenariat avec 3 élèves de l'école MFR dans le cadre d'une action professionnelle (BAC SAPAT).
- **Crèche et horaires atypiques** : ce projet en partenariat avec la crèche les P'tits Matrus a permis d'accueillir des enfants de Valbenoite et de la Villa Capucine sur des horaires atypiques dans le cadre du répit, de formation ou de travail des mamans.
- **Espace Puériculture** : il a ouvert en avril et permet aux mamans avec enfants de moins de 3 ans de pouvoir prendre du temps avec leur enfant dans un environnement équipé et sécurisé.



- **Les Papillons** : Cette boîte aux lettres est un outil à destination des enfants et a pour objectif de leur permettre de signaler toute situation de maltraitance, de violences, de souffrance. Nous avons une convention avec l'association « Les papillons » et organisons une collecte hebdomadaire des mots par la secrétaire. Des temps de sensibilisation auprès des enfants sont organisés une fois par an par les EJE avec les supports fournis par l'association (Mémo, vidéo, fiche reflexe). Ces réunions de sensibilisations sont réalisées en plusieurs temps afin de les adapter à l'âge des enfants.
- **Sensibilisation et prévention aux abus sexuels** : les formations prévues ont été réalisées, soit 2 sessions par salariés(es), formations dispensées par une juriste de l'association AISPAS
- **Hygiène Intime** : 4 séances de sensibilisation ont été réalisées sur l'ensemble de l'activité. Ces séances se sont déroulées, lors d'un temps convivial autour d'un café / thé, dans la salle TV, afin d'échanger sur le thème des « culottes menstruelles réutilisables ».

- **Moyens utilisés pour animer l'atelier :**
 - Flyer d'invitation,
 - Questionnaire pour connaître les pratiques de chacune et vérifier si elles ont déjà utilisé des culottes menstruelles ou entendu parler et ce qu'elles en pensent,
 - Exposition des produits JHO sur un stand : culottes menstruelles de différentes tailles, serviettes hygiéniques de jour et de nuit, protège-slips et boîtes avec kit ado pour les premières règles,
 - Transmission d'informations sur l'association JHO, les avantages écologiques, économiques, les bienfaits, le lavage etc.
 - Vidéos réalisées par l'association JHO sur YouTube et internet afin qu'elles puissent les regarder tranquillement dans leur chambre sur leur portable,
 - Photos stand.
- **Bilan :** une seule personne avait déjà entendu parler des culottes menstruelles mais personne n'en a utilisées. Il s'agissait d'une découverte pour certaines femmes. Elles repartent toutes avec un kit culottes, protège-slips et serviettes hygiéniques.

➤ **Vie collective et festive :**

- Les fêtes du calendrier ont permis de réaliser des temps de convivialité,
- Les repas collectifs ont été réalisés chaque mois en alternance avec les fêtes du calendrier,
- Les sorties d'été se sont organisées sur l'ensemble du pôle, ou service par service en fonction des disponibilités et des souhaits des dames hébergées,
- Participation aux activités du quartier.



- **La réorganisation des locaux** s'est poursuivie et à ce jour l'ensemble des locaux sont en fonctionnement. En particulier avec l'arrivée du nouveau mobilier de bureaux.



➤ Les procédures et les outils de la loi 2002-2

Un travail sur le contrat de séjour, le projet d'accompagnement, le règlement de fonctionnement, a permis de débiter une démarche d'harmonisation des documents. Nous avons également continué la rédaction et mise en place de procédures.

En parallèle, 7 autres projets que nous avons identifiés comme « **Les incontournables** » :

- **Le logiciel TAGALIS**
- **La mise en place du logiciel AGEVAL**
- **L'auto-diagnostic**
- **L'évaluation externe**
- **Le CPOM**
- **Les travaux d'humanisation de la Villa Capucine**
- **Les déménagements de Valbenoite**

5.3 Le CPOM

Le contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été précédé d'un auto-diagnostic et d'une évaluation externe.

➤ L'auto-diagnostic

Il a été mené en collaboration avec la responsable qualité de l'association, nous avons fait un focus sur certains chapitres afin de familiariser les équipes à l'exercice. Nous avons le logiciel AGEVAL pour support et avons travaillé les items suivants en équipe pluridisciplinaire, en invitant des partenaires en fonction des sujets.

Chapitre 1 – La personne

- Expression et participation de la personne accompagnée
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la santé

Chapitre 2 – Les professionnels

- Continuité et fluidité des parcours

➤ L'évaluation externe (cf. annexe)

L'évaluation s'est déroulée sur 2 jours les 10 et 11 octobre selon les critères du nouveau référentiel.



Avec l'organisme MM2C, réunion d'ouverture le 4 octobre pour une clôture définitive fin novembre.

➤ Les Objectifs du CPOM

Outre les objectifs d'amélioration continue de prise en charge des publics en référence aux recommandations de bonnes pratiques édictées par la Haute Autorité de santé (HAS) mais aussi d'efficience et de performance attendus à travers la démarche de contractualisation, la généralisation des CPOM doit permettre d'accompagner l'évolution de l'offre et son adaptation aux besoins identifiés au niveau local afin de favoriser l'accès au logement des personnes à la rue ou hébergées.

Les principaux objectifs de la contractualisation sont les suivants :

- Le contrat prévoit de définir des objectifs opérationnels en termes de qualité de la prise en charge des personnes accompagnées et d'efficience de gestion ;
- Le contrat est l'occasion de mettre en cohérence les objectifs du gestionnaire avec les priorités de politique publique. Il permet à ce titre de prévoir et d'accompagner des opérations de transformation et de restructuration de l'offre d'un ou plusieurs établissements ou services ;
- Le contrat est conclu au titre de l'article L.313-11-2 du CASF.

➤ Autres

Les enquêtes annuelles :

- ACSÉ : questionnaire qui permet de collecter les informations relatives à l'accompagnement
- DILAH : Etude Nationale des couts du dispositif AHI
- Satisfaction

Les enquêtes mensuelles :

- Réfugiés : nombre de présence
- Suivi des taux d'occupation FVV7
- GIR

Les enquêtes ponctuelles :

- Recensement
- SIAO :
 - Bilan de la CDO SIAO 42
 - Une étude sur l'isolement social des personnes accompagnées et anciennement accompagnées en hébergement d'insertion et logement accompagné.
- DDETS/42 : une étude sur l'accueil des animaux dans les structures d'hébergement d'urgence et d'insertion.

L'enquête de satisfaction :

- 7 thèmes abordés :
 - Le logement
 - La relation avec les autres
 - Le suivi du parcours
 - Le suivi des enfants
 - La sécurité au sein du centre d'hébergement
 - La vie sociale pendant le séjour
 - La sortie



Concernant l'**accueil** des personnes hébergées :

L'ensemble est plutôt satisfaisant, peut-être des informations et explications complémentaires seraient à apporter. En revanche, la connaissance de **la charte des droits et libertés** de la personne hébergée **serait à approfondir**. Pour le **logement**, l'ensemble est plutôt bon mais **un problème de dysfonctionnement du wifi** a été évoqué. **Les relations** entre elles, avec les bénévoles et les salariés **ressortent bonnes** également, cependant des violences entre enfants et des disputes entre mamans ont été signalées. Les réponses concernant le **suivi de leur parcours sont mitigées**.

Le **suivi des enfants apparaît très satisfaisant**. Elles **se sentent en sécurité** au sein du centre d'hébergement. Il ressort un **manque d'information** au sujet des événements socio culturels et sportifs du quartier ainsi que des propositions d'événements ou actions collectives au sein même du CHRS. Pour la partie concernant **la sortie**, peu de personnes étaient concernées et les avis sont partagés **mais plutôt moyens dans l'ensemble**.

6. Dispositif FVV7

Femmes Victimes de violences (FVV7) : Quelques chiffres

Activités d'hébergement permanent : 2 525 nuitées réalisées en 2023	
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : moins de 3 ans	3
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 3 et 17 ans	5
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 18 et 24 ans	1
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : entre 25 et 59 ans	9
Nombre de personnes hébergées (cumul sur l'année) : 60 ans et plus	1
Adultes avec enfants	7
Adultes sans enfant	4
Enfants	8
Femmes victimes de violences (avec ou sans enfant) (FVV 7)	11
Nombre de séjours inférieurs à 8 jours	2
Nombre de séjours entre 8 jours et 6 mois	11
Séjours plus de 6 mois	6

	Nbre de journées réalisées	Nbres de jours d'ouverture	Places par dispositif	Capacité maximum= nbre de places *365	Taux d'occupation
2022	2251	365	7	2555	88,1%
2023	2255	365	7	2555	88,25%

Nous observons un taux d'occupation 2023 similaire presque à celui de 2022



Au 31 décembre 2023, la durée moyenne de séjour est de 6 mois sachant que la durée varie d'une journée à 462 jours (en cumul 19 personnes pour 3 570 nuitées).

En 2023 nous avons effectué 12 sorties de séjours et observons aucune durée de séjour dite « anormale » soit de plus de 2 ans.

Nous avons pour projet d'obtenir deux places supplémentaires sur ce dispositif afin de passer à 9 places non pérennes mais qui répondraient aux nombreuses sollicitations du territoire. Ce projet fait suite à une sollicitation de la DDETS.

7. Conclusion

Une année riche en actions s'est achevée, l'autodiagnostic, l'évaluation externe, la signature du CPOM.....

Le CHRS est en cours de réflexion dans le cadre d'un projet « Humanisation » avec la réhabilitation des locaux. Cette réflexion bien engagée en 2023 passera par une nouvelle étude de faisabilité financière afin de faire évoluer le projet initial et de repenser le système de chauffage, d'eau chaude, mais aussi d'améliorer le confort des chambres.

Nous nous adaptons chaque jour aux changements de public, aux nouvelles mesures « sociales » et gardons toujours en tête dans chacune de nos actions, que nous sommes « au service du public » et que notre mission entre dans les domaines d'intervention « du service public ».

A nous désormais d'anticiper les besoins de demain, de réfléchir à comment faire évoluer nos pratiques, à motiver les collaborateur-trice-s du CHRS sans lequel-le-s rien ne serait possible au quotidien.

Nous apprenons à travailler différemment, en améliorant notre communication, notre traçabilité au service des personnes hébergées mais aussi en partenariat avec les acteurs du territoire.

Annexes

Plan d'Amélioration continue de la Qualité

Filtres

Vous visualisez les objectifs

- qui concernent la période du 01/01/2023 au 31/12/2023
- qui sont associés à l'établissement Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale

Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale

Référence / Objectif	Thème	Source	Responsable	Échéance	Priorité	Statut
CHRS -2022-5 Mettre en place un logiciel de suivi d'activité et de gestion des dossiers usagers	• Informatique	• Auto-diagnostic	Sandrine VOLOZAN	15/12/2022	1	●
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
logiciel			Christelle RAFFARD	15/12/2022		Traité
Créer une permanence IDE sur le site de Valbenoite		• Auto-diagnostic	Sandrine VOLOZAN	16/06/2023	1	●
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Identifier et planifier ce temps de permanence				16/06/2023		Traité
A aborder en réunion de service Santé				16/06/2023		Traité
Education à la citoyenneté		• Auto-diagnostic	Sandrine VOLOZAN	31/03/2024	1	○
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
En traiter 1 ou 2 par an						Non traité
Partie à intégrer dans le projet de service				31/03/2024		Non traité
Définir des thèmes d'ateliers : droits et devoirs				31/03/2024		Non traité
Prendre contact avec des partenaires : FACELoire, ville de St-Etienne..				31/03/2024		Non traité

Référence / Objectif	Thème	Source	Responsable	Échéance	Priorité	Statut
Enquête de satisfaction en cours de séjour		• Auto-diagnostic	Sandrine VOLOZAN	30/06/2023	1	●
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Réactualiser			Christelle RAFFARD	23/02/2023		Traité
Diffuser et récolter sur le pôle hébergement			Christelle RAFFARD	30/06/2023		Traité
Enquête de satisfaction fin de séjour		• Auto-diagnostic	Sandrine VOLOZAN	30/06/2023	1	●
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Faire le bilan des enquêtes				30/06/2023		Traité
Repérer les allergènes		• Auto-diagnostic	Sandrine VOLOZAN	31/10/2023	1	●
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Remplir l'onglet allergène				31/10/2023		Traité
Revoir la procédure accueil				30/06/2023		Traité
Réviser le règlement de fonctionnement		• Auto-diagnostic	Sandrine VOLOZAN	29/12/2023	1	●
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Réaliser un planning d'activité				30/06/2023		Traité
Conduites à tenir en cas de sortie			Christelle RAFFARD	30/09/2023		Traité
Créer une partie "vie sociale"			Christelle RAFFARD	29/12/2023		Traité
Améliorer le mode de communication			Christelle RAFFARD	29/12/2023		Traité
CHRS - 2023-1 Evaluation externe	• Loi 2002-2 ESSMS	• CPOM	Sandrine VOLOZAN	31/12/2023	1	●
Actions			Pilotes	Échéances		Statut
Réaliser Evaluation externe			Christelle RAFFARD	31/12/2023		Traité
Rechercher un prestataire			Sandrine VOLOZAN	30/06/2023		Traité

CHRS - 2023-2 Mise en oeuvre du CPOM	- Accompagnement de l'utilisateur - Financier	CPOM	Sandrine VOLOZAN	31/12/2023	1	
Actions			Pilotes	Échéances	Statut	
Rencontres / échanges avec la DDETS			Sandrine VOLOZAN	25/09/2023	Traité	
Remplir les annexes au CPOM			Sandrine VOLOZAN	10/05/2023	Traité	
Rédiger les fiches action			Sandrine VOLOZAN	31/07/2023	Traité	
Saisir les données d'activité			Christelle RAFFARD	15/10/2023	Traité	
Signature CPOM			Sandrine VOLOZAN	31/12/2023	Traité	
CHRS - 2023-3 Ajustements évaluation externe	- Gestion Documentaire - Loi 2002-2 ESSMS	Evaluation Externe	Sandrine VOLOZAN	30/06/2024	1	
Actions			Pilotes	Échéances	Statut	
Procédure linge souillé			Sandrine VOLOZAN	31/10/2023	Traité	
Affichage obligatoire			Christelle RAFFARD	31/10/2023	Traité	
Règles de base en matière d'hygiène des aliments			Sandrine VOLOZAN	31/10/2023	Traité	
prévention alimentaire			Christelle RAFFARD	31/10/2023	Traité	
Procédure hygiène des locaux			Christelle RAFFARD	30/06/2024	En cours	
Téléphonie			Sandrine VOLOZAN	31/10/2023	Traité	
Procédure projet d'accompagnement			Sandrine VOLOZAN	31/10/2023	Traité	
Sommaire Plan bleu			Sandrine VOLOZAN	31/10/2023	Traité	
Réunion Vivre Ensemble			Christelle RAFFARD	31/10/2023	Traité	
Plan bleu			Sandrine VOLOZAN	30/06/2024	En cours	
CHRS-2022-1 Faciliter la participation sociale de la personne accompagnée	Expression et Participation des usagers	Evaluation Externe	Sandrine VOLOZAN	31/03/2023	2	
Actions			Pilotes	Échéances	Statut	

Référence / Objectif	Thème	Source	Responsable	Échéance	Priorité	Statut
Diffuser annuellement un questionnaire de satisfaction aux résidents.			Christelle RAFFARD	31/03/2023		Traité
Indiquer dans le règlement de fonctionnement la possibilité de participer à des temps collectifs.			Christelle RAFFARD	30/11/2022		Traité
Repréciser le sens et objectifs des ateliers collectifs pour les relier aux projets personnalisés.			Christelle RAFFARD	30/11/2022		Traité
Fixer les modalités selon lesquelles la vie individuelle et collective sont conciliées au sein de la structure.			Christelle RAFFARD	30/11/2022		Traité
Mettre en place un calendrier annuel de réunion pour les CVS ou autre forme de participation, à la fréquence de 3 fois par an.			Christelle RAFFARD	31/12/2022		Traité
Communiquer les ordres du jour, compte-rendus de réunions et le règlement.			Christelle RAFFARD	31/12/2022		Traité
Associer les personnes accompagnées.			Christelle RAFFARD	31/12/2022		Traité
CHRS-2022-2 Accompagner le salarié dans son parcours professionnel.	Ressources Humaines	Evaluation Externe	Sandrine VOLOZAN	31/03/2024	2	
Actions			Pilotes	Échéances	Statut	
Remettre en place les entretiens annuels			Christelle RAFFARD	31/03/2024		Traité
Retravailler fiche d'entretien.			Christelle RAFFARD	30/11/2023		Traité
Repositionner les missions des coordinatrices au regard des circulaires.			Christelle RAFFARD	30/06/2023		Traité
Formaliser les fiches de poste			Christelle RAFFARD	30/11/2023		Traité
CHRS-2022-3 Elaborer une stratégie partenariale	Accompagnement de l'utilisateur	Evaluation Externe	Sandrine VOLOZAN	31/12/2022	2	
Actions			Pilotes	Échéances	Statut	
Répertorier sur support informatique, l'ensemble des partenaires, avec le type de relation contractuelle et la nature du lien.			Christelle RAFFARD	31/12/2022		Traité
Définir le rôle de chacun dans les conventions			Christelle RAFFARD	31/12/2022		Traité
CHRS-2022-4 Mise à jour outils dont loi 2022-2	Loi 2002-2 ESSMS	- Evaluation Externe - Réglementation	Sandrine VOLOZAN	30/11/2024	1	
Actions			Pilotes	Échéances	Statut	
Evaluer et réécrire le projet de service			Christelle RAFFARD	30/11/2024		En cours

Référence / Objectif	Thème	Source	Responsable	Échéance	Priorité	Statut
Intégrer dans le projet de service les principes et les modalités de mise en place du projet personnalisé.			Christelle RAFFARD	30/11/2024		En cours
Fixer clairement des objectifs, une programmation de prestations et d'activités et les moyens alloués			Christelle RAFFARD	30/11/2024		En cours
Créer un avenant au contrat d'accueil			Christelle RAFFARD	31/12/2022		Traité

Statistiques d'événements indésirables

Statistiques des déclarations

Événements indésirables

Filtres

Vous visualisez les déclarations

- qui concernent la période du 01/01/2023 au 31/12/2023
- qui sont associées à l'établissement Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale

32

Total des déclarations
créées

6

Total des déclarations
en cours

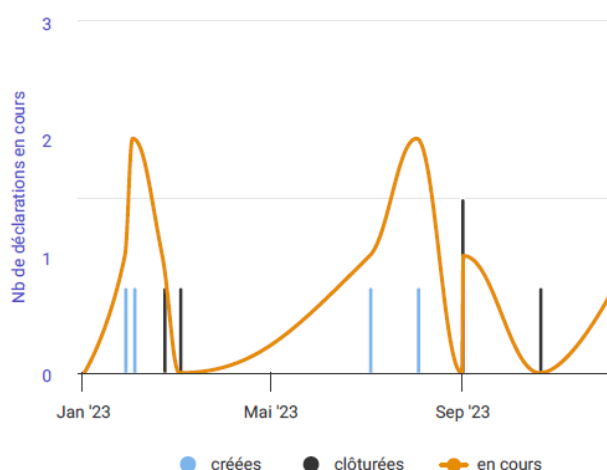
1

Total des déclarations
clôturées

5

Délai de traitement
moyen

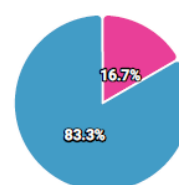
38 J



Total des déclarations suivies

6

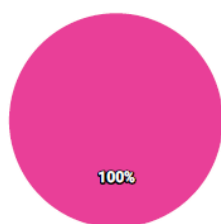
Avancement du traitement



- Non initié 1
- Terminé 5

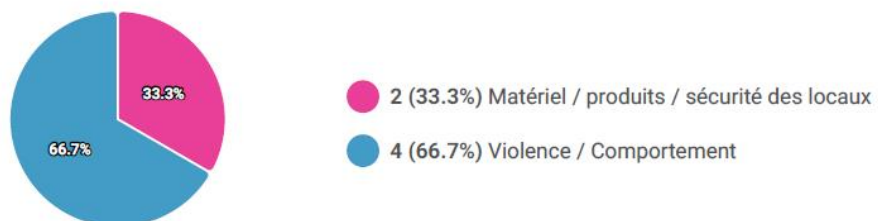
Principales catégories	Déclarations
Violence / Comportement	4
Matériel / produits / sécurité des locaux	2

Répartition par établissement



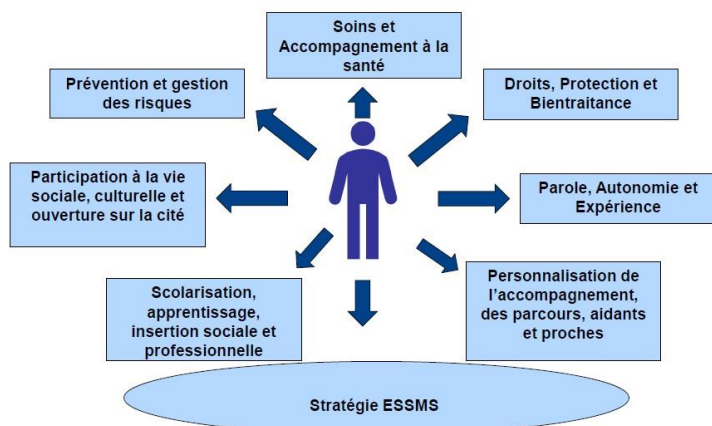
- 6 (100%) Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale

Répartition par catégorie



Le référentiel national d'évaluation

34



Un référentiel national d'évaluation centré sur la personne accompagnée

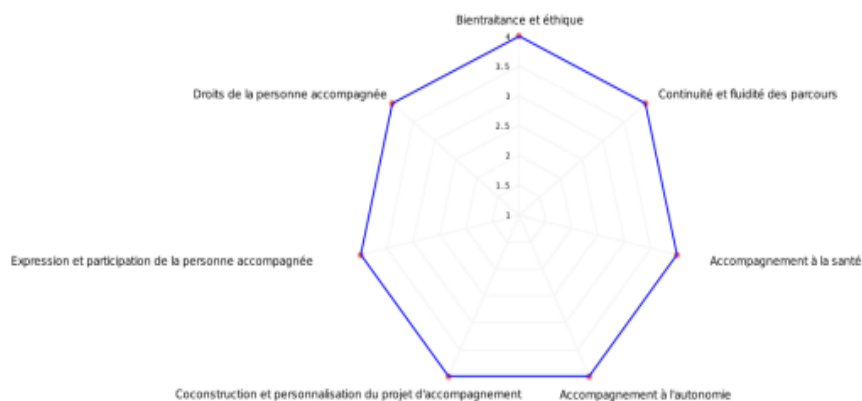
- 3 chapitres :
- 13 thématiques
- 38 objectifs
- 189 critères

Les visites et les entretiens se sont organisés autour des chapitres et thématiques suivants :

Chapitre	Thématiques
Chapitre 1 : La personne	Droits individuels
	Droits dans le cadre de la vie collective
	Cadre de vie de la personne
	Expression et expérience de la personne et place de l'entourage
	Co-construction et personnalisation du projet
	Prévention et éducation à la santé
	Accompagnement à la santé
Chapitre 2 : Les professionnels	Questionnement éthique
	Droits individuels
	Continuité et fluidité des parcours
	Accompagnement à la santé
Chapitre 3 : L'ESSMS	Bienveillance
	Cadre de vie de la personne
	Stratégie d'accompagnement
	Politique ressources humaines
	Démarche qualité et gestion des risques

Les cotations sont évaluées sur une échelle de 1 à 4 ou * quand le niveau est optimisé. Nous avons globalement des cotations à plus de 3, majoritairement à 4 et avec parfois des notes optimisées

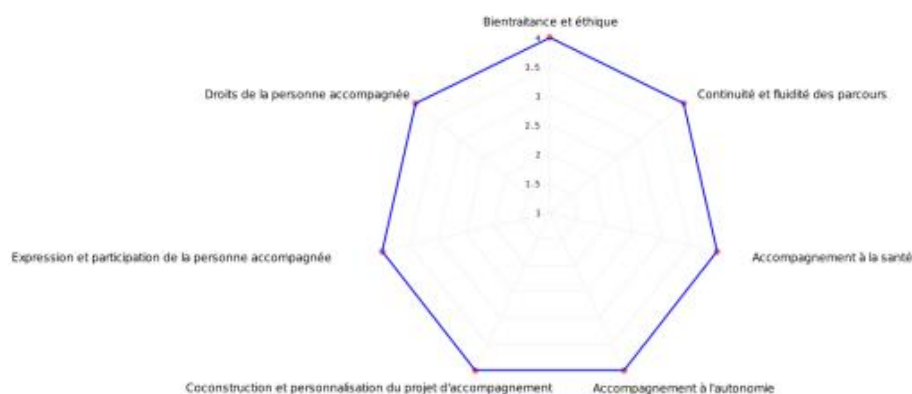
Chapitre 1 - La personne



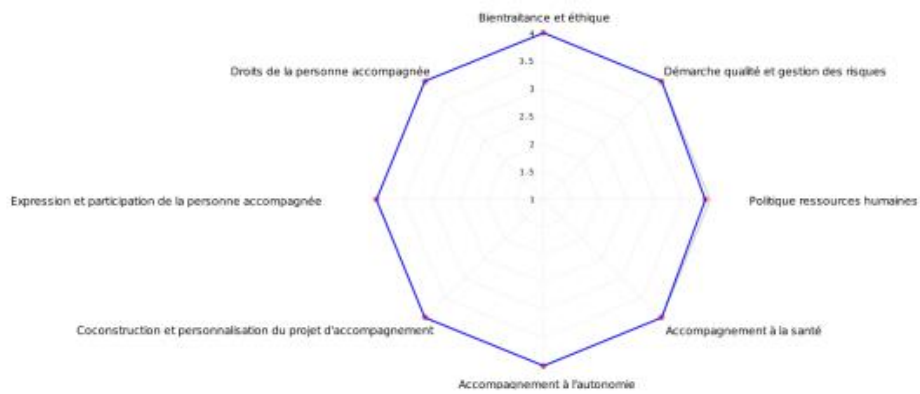
35

CHRS ACARS | 420783961

Chapitre 2 - Les professionnels



Chapitre 3 - L'ESSMS



Données d'activités CPOM

Données d'activités CHRS/CPOM

Indicateurs obligatoires (arrêté du 25/10/2019 fixant le contenu du cahier des charges du CPOM)	Année de référence (diagnostic 2022)	Référence au 30/09/2023	Année N-1 (2023)	Année N (2024)	Année N+1 (2025)	Année N+2 (2026)	Année N+3 (2027)
nombre de ménages sortis vers un logement ordinaire	ND	15	22				
taux de sortie vers un logement ordinaire (hors ménages à droits incomplets) dont :	pas d'info (refus d'adresse)	13%	9%				
logement social	ND	47%	54%				
logement privé		40%	36%				
nombre de ménages sortis vers un logement adapté		5	5				
taux de sortie vers un logement adapté (hors ménages à droits incomplets)		4					
nombre de ménages disposant d'une demande de logement social active		?	?				
taux de présence dans la structure au-delà d'une durée anormalement longue. (+de 2ans)		38%	27% soit 19 pers pour 69 pers au 31/12/23				
Autres indicateurs de suivi d'activités	Année de référence (diagnostic 2022)	Référence au 30/09/2023	Année N-1 (2023)	Année N (2024)	Année N+1 (2025)	Année N+2 (2026)	Année N+3 (2027)
Taux d'occupation (en %)		93,44	96,78				
Nombre d'admissions en personnes		26	49				
en ménages		16	27				
Nombre de sortie en personnes		38	42				
en ménages			23				
Durée moyenne de séjour des sortants (en mois)		9,7	8,01				

37

Données d'activités 7 places HU FVV

Hébergement d'urgence (FVV7)	Année de référence (diagnostic 2022)	Référence au 30/09/2023	Année N-1 (2023)	Année N (2024)	Année N+1 (2025)	Année N+2 (2026)	Année N+3 (2027)
Taux d'occupation (en %)		117	117,5				
Nombre d'admissions dans l'année en personnes		6	11				
Nombre de personnes présentes au 31/12		7	10				
Durée moyenne de séjour des sortants (en mois)		5,3	5,39				
Nombre de sorties en personnes		11	11				
en ménages			6				
Nombre de sortie vers le logement		7	7				

Suivi des actions du CPOM

Actions	Indicateurs de suivi	Référence au 30/09/2023	Année N-1 (2023)
Axe n°1 : Favoriser l'accès rapide à un logement ordinaire et adapté			
Objectif : favoriser l'intégration vers le logement, l'insertion professionnelle des personnes accueillies et développer			
Action n°1 : insertion professionnelle	Nb de ménages ayant accédé à un emploi à la sortie de la structure	2	
Action n°2 : accompagnement social	Voir "CHRS indicateurs"		
Action n°3 : partenariat	Cartographie des acteurs du réseau	OUI	OUI
	Nb de situations présentées en commission logement (CDO/bailleurs sociaux)	0	0
	Nb de convention de partenariat	0	0
Action n° 4 : parcours d'habitat	Nb d'ateliers sur la préparation à la sortie	0	0
Axe n°2 : Adapter l'offre en fonction de l'évolution des besoins des territoires et des personnes accue			
Objectif n°1 : favoriser la personnalisation de l'accompagnement, l'expression et la participation des person			
Action n°1 : Temps de paroles	Nb de réunions "vivre ensemble"	7	8
Action n°2 : Adapter les documents au public	Adapter les outils de la loi 2002-2	OUI	OUI
	Nb de projets personnalisés d'accompagnement	65	1 par famille révisé ts les 6 mois
Action n° 3 : amorcer une démarche citoyenne	Mise en place du tri sélectif	en cours	Fait sur les espaces pro
Action n°4 : qualité prise en charge des usagers	Mise en place du dossier unique informatisé	oui	oui
Action n°5 : Projets de vie sociale	Mise en place d'une enquête de satisfaction des usagers	oui	oui
Objectif n°2 : fluidifier les parcours au regard des besoins du public			
Action n°1 : analyse des durées de séjour	Voir "CHRS indicateurs"		

Action n°2 : gestion des places disponibles	Mise à jour des données dans le logiciel SIAO	oui	oui
Action n°3 : développer l'offre à destination des FVV en fonction des besoins et ouvertures de places			
Objectif n°3 : améliorer le cadre bâti du CHRS et de l'hébergement d'urgence : réhabiliter les espaces collectifs			
Action n°1 : travaux d'humanisation	Etat d'avancement du programme de réhabilitation		en cours avec soliha
Action n°2 : adaptation des hébergements et équipements	Nb de femmes avec enfants par box au 31/12	11	13
	Nb de femmes seules au 31/12	10	12
	Nb d'enfant par classe d'âge pouvant accéder aux différents espaces : au 31/12		
	de 3 ans (salle puer)	8	8
	entre 3 et 6 ans (salle enfants)	15	17
	ados (salle ados)	8	8
	Séances collectives réalisées dans l'espace commun	10	
	Enquête de satisfaction des personnes hébergées	OUI	OUI
Axe n°3 : Optimiser la gestion des risques			
Objectif : poursuivre le recueil, le signalement et l'analyse des événements indésirables graves et mettre à j			
Action n°1 : plan d'action, amélioration qualité	Nb de fiches de déclaration d'évènements indésirables enregistrés en interne	5	6
Action n°2 : recenser et suivre les événements indésirables	Nb d'EIG transmis aux autorités de tarification	0	0
Action n°3 : actualiser le DUERP	DUERP rédigé et suivi		
Action n°4 : mettre en place groupe de référents DUERP			

Le mécénat

L'ACARS étant identifiée sur le territoire et bénéficiant d'un site internet en plus du réseau cela nous permet de bénéficier de dons.



- **L'association ADRA** est venue distribuer une première fois des cadeaux aux enfants le 18 mars. Ils sont revenus plusieurs fois dans l'année avec de la vaisselle et des gâteaux pour les personnes de la Villa Capucine.



- **Malakoff Humanis** nous a fait bénéficier d'ordinateurs

- **Le service petite enfance** de la ville de Saint Etienne nous a mis à disposition des lits enfants.

- **Le siège de l'association** a bénéficié d'un don de mobilier de bureaux d'**UIMM Lyon** (bureaux petits et grands, chaises de bureaux, petites tables rondes, sièges d'entretien, petites et grandes armoires métalliques, placard bas de rangements, caissons de bureaux, porte manteaux), ce qui nous a permis d'équiper les bureaux des travailleurs sociaux.

- **Le magasin WELDOM** de Firminy a organisé une collecte de matériel pour la rentrée scolaire



- **Cadeau de Noël des enfants** : "Le Père Noël du Lundi" a pour but initialement d'apporter amitié et amour aux malades de longue durée et aider le personnel hospitalier du département de la Loire. Ils élargissent leurs projets ce qui nous permet de bénéficier de cadeaux de Noël pour la majorité des enfants hébergés à l'ACARS.

- **Les sacs de l'avent**



- **Les dons des salariés(es)** : régulièrement les salariés(es) sont dans une dynamique personnelle de faire profiter le CHRS de dons personnels ou de leur entourage (linge, vaisselle, jouets...)

Focus sur l'action Femmes Victimes de Violences

Action du 25/11



La journée du 25/11 est devenue la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. **Le 25 novembre 1960**, trois femmes dominicaines, les sœurs Mirabal furent assassinées sur les ordres du chef de l'Etat dominicain.

43

Cette journée vise à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes dans le monde en appelant à une action mondiale pour accroître la sensibilisation et le soutien à cette question et créer des opportunités de discussions sur les défis et les solutions.

Depuis plusieurs années l'ACARS se mobilise en partenariat avec SOS Violences Conjugales lors de cette journée dédiée aux femmes victimes de violences.

L'année dernière a été l'occasion, de recevoir, dans les locaux, du CHRS deux illustratrices (V. Vernet et S. Baron).

En 2023 un autre projet a vu le jour,

Notre première idée était un travail autour du « bien-être » et notre enthousiasme nous a mené vers l'envie de proposer des séances de bien-être aux personnes victimes de violences et de leur faire découvrir les bienfaits du toucher en proposant une palette de massages comme dans un SPA.

Dans l'espoir que les personnes puissent se recentrer sur elles-mêmes pendant un moment privilégié, en profitant d'un lâcher prise psychique qui procure un bien-être physique.

Les massages ont été réalisés du 24 au 27 octobre 2023 dans **un lieu calme propice pour profiter pleinement de la séance**. Le CHRS a réaménagé un espace afin de libérer l'espace et créer « un environnement cocooning » et a mis à disposition une salariée formée aux techniques de massages.





En parallèle, des supports de sensibilisation aux violences, ont été réalisés par des femmes victimes accompagnées par une photographe, Dorothée MACHABERT. Ce projet est porté par le Collectif du 25 novembre et cofinancé par les services de l'Etat et la ville de Saint Etienne. Les affiches réalisées permettront de renouveler la campagne de sensibilisation.

Ce travail réalisé fut une bonne façon de pouvoir laisser exprimer par les personnes victimes, leur colère, leur tristesse ou encore le fait de surmonter les épreuves qu'elles ont pu vivre. Cela a aussi été l'occasion de créer des temps de paroles entre les dames suivies par SOS Violences Conjugales et/ou accueillies par L'ACARS.

Le projet du « Collectif du 25 novembre »

Accompagnées par la **Délégue du Droit des Femmes et de l'Egalité et de la ville de Saint-Etienne**, et plus particulièrement le service de prévention de la délinquance (CLSPD), plusieurs associations ligériennes œuvrant auprès des femmes victimes (**CIDFF, ACARS, Sauvegarde 42, SOS Violences Conjugales 42**) conduisent un projet de communication avec des bénéficiaires afin de transmettre un message de prévention auprès du grand public.

Ce groupement de professionnels se réunit tout au long de l'année.

Ce « **collectif du 25 novembre** », depuis plusieurs années maintenant, se mobilise afin de communiquer autour des violences faites aux femmes pour le 25 novembre.

Les objectifs sont les suivants :

- **Mobiliser les acteurs de terrain** autour de cette thématique.
- **Proposer des actions** en direction du grand public pour le sensibiliser.
- **Favoriser l'expression « artistique »** des femmes victimes de violences.

Des actions se déroulent sur le territoire ligérien pour cette date clef.

Un évènement à Roanne, à destination des collégiens, autour du spectacle « Amor Amor », théâtre forum, va avoir lieu pour des classes de 5ème avec un village associatif et partenariale du territoire roannais.

Concernant Saint-Etienne, un atelier de création auxquelles sont associées des femmes victimes de violences et hébergées (ou l'ayant été) en CHRS a été mis en place (des associations de l'ACARS et de SOS VG42).

Nous avons eu une année un peu particulière de par l'absence de la DDFE. C'est en comité plus « restreint » que la réflexion du projet s'est poursuivie.

- Une photographe a été choisie : Dorothée Machabert
- Deux lieux associatifs : Le Remue-méninges et le Studio du Trident
- Des séances de travail concentrées durant les vacances scolaires (30/10 au 02/11)

Et pour la suite :

Un temps d'exposition au Remue-Méninges avec un vernissage en présence des artistes, Dorothée Machabert et les dames ayant contribué à la réussite du projet (Janvier ou février).

Une exposition itinérante : Préfecture, Mairie, associations partenaires...

Exemples d'affiches réalisées :

Atelier artistique

Campagne de sensibilisation sur les violences conjugales autour du médium photographique

Du 30 octobre au 2 novembre / Saint Etienne
Artiste intervenante : Dorothee Machabert



POUR NE PLUS TAIRE LES MAUX
APPELEZ LE 3919

Document réalisé par des femmes qui ont décidé de s'exprimer avec le soutien du Collectif du 25 novembre

SOS violences conjugales 42
Accueil anonyme et gratuit
Possibilité d'hébergement

04 77 258 910

3919
ARRÊTONS
LES VIOLENCES

Saint Etienne
Expérience design

45



UNE FEMME JOYEUSE
PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Document réalisé par des femmes qui ont décidé de s'exprimer avec le soutien du Collectif du 25 novembre



UNE FEMME JOYEUSE
PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Document réalisé par des femmes qui ont décidé de s'exprimer avec le soutien du Collectif du 25 novembre



N'ATTENDEZ PAS
POUR EN PARLER

Document réalisé par des femmes qui ont décidé de s'exprimer avec le soutien du Collectif du 25 novembre